UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Délibération n°2022.CA.05	

Intitulé et descriptif de l'objet :

Projet Dat@UBFC – Demande de financement FEDER-REACT 2014-2020 Franche-Comté

Délibération présentée :		
☑ Pour décision	☐ Pour avis	☐ Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres:

• Effectif statutaire: 45 (nombre de membres composant le conseil)

• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)

Quorum : 23

Membres présents : 26
Membres représentés : 4
(nombre de personnes ayant donné procuration)

Total: 30

Décompte des votes :

Refus de vote : 0Abstention(s) : 0Votants : 30

(total membres présents et représentés refus de vote et abstentions)

Blanc(s) ou nul(s): 0
 (en cas de vote à bulletin secret)

Suffrages exprimés : 30 (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)

Pour: 30 Contre: 0

Le Conseil d'administration :

☑ Adopte la délibération

Fait le 27 janvier 2022

Le Président d'UBPS Dominique GREVE

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »